

EDITO

Notre commune est grande et belle, à la fois par son potentiel agricole et la diversité de ses paysages. Dans quelle mesure activités agricoles et préservation de l'environnement peuvent-elles coexister ?

En effet, comme nous l'a rappelé la récente variation du prix des matières premières, la fonction première de l'agriculture est de nourrir l'homme. C'est d'ailleurs sur notre commune une activité économique dynamique, porteuse de nombreux emplois.

Nous sommes tous sensibles à notre cadre de vie, et la société dans son ensemble réclame une protection de l'environnement. Qu'il s'agisse de la qualité de l'eau (cf article du syndicat du Semnon), de la 2x2 voies (cf enquête publique) ou de l'aménagement d'une zone d'habitat (ZAC du bocage), les facteurs environnementaux occupent une place de plus en plus importante.

En tant qu'élus, nous mesurons ces enjeux et nous pensons que c'est la prise de conscience de chacun qui nous aidera à changer nos pratiques, et ainsi à ne plus considérer la réglementation comme une contrainte mais comme un tremplin au changement.

Nous devons choisir et décider dans l'intérêt général, en sachant que tout changement nécessite temps et formation. Et en se souvenant de ce qu'écrivait Léopold Sédar Senghor, homme politique et écrivain sénégalais : « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, mais nous l'empruntons à nos enfants. »

Olivier Monharoul, Patrick Henry

Commissions Agriculture - Réserves Foncières - Travaux Ruraux



PRATIQUE

► **MAIRIE : 02 99 47 90 25**

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h et le samedi matin de 9h à 12h.

► **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**

02 99 47 83 12 (Sandrine DORGÈRE)

Ouverture Lundi : 9h-11h ; Mardi : 16h-18h ; Mercredi : 10h-12h et 14h-16h ; Vendredi : 10h30-12h et 16h30-17h30 ; Samedi : 10h30-12h30.

► **FOYER JEUNES « LE SKWATT » :**

06 15 19 79 41 ou 02 99 47 86 75 (Françoise DAYER)

Ouverture le mercredi et le samedi 14h/18h30, le vendredi 20h/22h30.

► **CENTRE AÉRÉ : 02 99 47 80 05**

Ouverture le mercredi et tous les jours durant les petites vacances scolaires.

► **SYNDICAT D'INITIATIVE :**

02 99 47 84 37 (Erwan DETOC)

Ouverture le samedi matin de 10h à 12h.

► **DÉCHETTERIE :**

06 87 78 27 14 (M. SIEGLER)

Ouverture le lundi : 14h/18h et samedi 8h30/12h30.

A compter du 01/04/09 : ouverture le jeudi de 13h30 à 17h30

► **CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON :**

(Jean-Claude BLOUIN)

Le 1^{er} lundi du mois de 15h à 17h à la Mairie (sur rendez-vous au 02 99 43 74 07)

► **ARCHITECTE CONSEIL :**

(Laurent MANNEHEUT)

Le 2^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h à la Mairie (sur rendez-vous au 02 99 47 90 25)

► **POINT ACCUEIL EMPLOI :**

02 99 43 64 87 (Mauricette COUVERT)

Tous les mercredis de 14h à 16h30 à la Maison des Permanences (02 99 47 86 66)

► **MISSION LOCALE :**

Contact à la Maison du Développement à Retiers (02 99 43 64 87)

► **ASSISTANTE SOCIALE DE LA D.A.S.S. :**

(Nathalie HERVOIR)

Tous les mardis de 9h30 à 11h30 à la Mairie (sur rendez-vous au 02 99 47 57 80)

► **POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES :**

(Point Information Jeunesse)

Tous les mercredis de 16h à 18h au Centre Culturel « La Salorge » - La Guerche de Bretagne

► **CONSEILLER SOCIAL EN GÉRONTOLOGIE :**

(Madame HELEINE)

Le 2^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h au Centre Social de La Guerche-de-Bretagne et le 4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h à la Mairie de Retiers.

► **MÉDECIN C.H.S.P. :**

1 lundi sur 2 (après-midi) à la Mairie de Retiers ou de Janzé.

► **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE :**

(Madame VOLTE)

Tous les mardis de 9h à 11h à la Maison des Permanences (02 99 47 86 66).

► **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :**

La Guerche-de-Bretagne : Tous les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h au Centre Social de (sauf pendant les vacances scolaires).

Retiers : Tous les mardis de 14h à 16h à la Mairie et tous les mercredis de 9h à 12h30 et de 14h à 16h au Relais (sauf pendant les vacances scolaires).

► **C.R.A.M. DE BRETAGNE :**

Le 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 9h à 12h et de 14h à 16h au Centre Social de La Guerche-de-Bretagne (sur rendez-vous au 0 821 10 35 35).

► **MAISON MÉDICALE DE GARDE :**

02 99 43 44 45

12, rue Louis Pasteur - 35240 RETIERS

Semaine : 20h à 24h

Week-end : Samedi à partir de 12h jusqu'à dimanche 24h. Après 24h appeler le 15.

► **PHARMACIE DE GARDE :**

Pour connaître les pharmacies de garde, composez le : **32 37**

Agence Postale

Pour tenir compte, à la fois, des évolutions démographiques sur la zone de distribution du courrier de Martigné Ferchaud et des progrès dans le traitement du courrier, La Poste est amenée à redéfinir les circuits des 5 facteurs de Martigné Ferchaud.

Les circuits des facteurs ont été modifiés depuis le 10 mars.

Le courrier continue d'être distribué en matinée du lundi au samedi. Toutefois, il est possible que votre facteur passe plus tard ou plus tôt qu'il ne le faisait jusqu'alors.

Par ailleurs les colis du bourg de Martigné Ferchaud seront distribués entre 14 et 15 heures.

Gilles JAFFRÉ

Directeur de l'établissement courrier de Janzé

LA POSTE



Site Internet communal

Les membres de la commission information débutent la réflexion sur la mise à jour du site de la commune. Ils vous invitent à la réunion **le lundi 30 mars - 20 h - salle du conseil.**

Il s'agira de recenser les besoins, les souhaits des associations et de l'ensemble de la population.

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération, en date du 10 février 2009, le Conseil municipal a décidé d'engager une procédure de révision simplifiée sur deux dossiers différents.

D'une part, certains bâtiments d'exploitations agricoles faisant l'objet de travaux pour mises aux normes se trouvent confrontés à un problème d'inter-distance avec certains riverains. Le règlement actuel du Plan Local d'Urbanisme de Martigné-Ferchaud dispose en effet que « les nouveaux bâtiments d'activité agricole (construction ou extension) doivent être situés à au moins 100m des constructions à usage d'habitation des tiers. Dans le cas d'extension, elle n'est possible que si elle ne réduit pas l'inter-distance de moins de 100m. Ces travaux se trouvent donc bloqués pour ce motif et une adaptation du règlement du PLU est rendue nécessaire.

D'autre part, le découpage parcellaire actuel de la future ZAC du Bocage laisse apparaître 3 terrains en zone inconstructible en raison de la marge de recul de 100 m et 75 mètres (constructions autres qu'habitations), imposée par la loi du 2 février 1995 dite Loi Barnier, de part et d'autre des voies classées à grande circulation (ici, la RD 178). Toutefois, cette marge peut-être réduite dans le cadre de l'élaboration d'un projet urbain et paysager justifié et motivé au regard des nuisances et de la sécurité, et s'insérant dans un projet architectural et paysager de qualité. Une adaptation du règlement du PLU est là aussi nécessaire afin de réduire cette marge de recul à 80 mètres et permettre ainsi l'implantation des futures habitations.

Dans le cadre de la concertation que la Mairie a décidé d'engager sur ces deux révisions simplifiées, une enquête publique est prévue du 19 mars 2009 au 21 avril 2009. Les informations générales sur la concertation et le PLU ainsi que les documents y référant seront mis à disposition du public. Ils seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture.

Enfin, les élus invitent l'ensemble des Martignolais à assister à une réunion publique présentant ces projets de révisions simplifiées le Mercredi 8 avril à 20h, à la Mairie.

Salles Communales

Modifications des conditions de réservation durant les mois de juillet et août.

S'agissant de la location des salles communales, l'usage établi était de laisser la priorité aux associations martignolaises sur les demandes émanant de personnes privées.

Il n'était donc pas possible de confirmer une réservation de salle pour l'année suivante avant l'établissement du calendrier des manifestations des associations.

Toutefois, de nombreuses demandes étaient formulées pour la location de la salle des Maîtres-Bourriers, notamment pour des mariages, avec une anticipation d'une, voire deux années à l'avance. Or, dans l'impossibilité de confirmer la réservation de la salle avant le 15 novembre, les demandeurs préféraient, en général, s'orienter vers d'autres communes pouvant apporter une réponse ferme et immédiate.

C'est pourquoi, après analyse de cette situation et examen du planning des manifestations de l'année et, particulièrement, lors de la période estivale, la question s'est posée de lever cet usage.

Lors de sa séance du 10 février dernier, le Conseil Municipal a décidé de modifier les conditions de location des salles communales pour les mois de juillet et août et ainsi permettre aux usagers d'avoir rapidement confirmation de leur réservation.

Aménagement foncier agricole et forestier de la commune

Lié à la mise à 2x2 voies de l'axe Rennes-Angers

Echéances pour l'année 2009

Le classement des sols a été effectué par la Commission et les exploitants, entre le 8 janvier et le 12 février 2009, en visitant toutes les parcelles situées dans le périmètre d'aménagement et en faisant des sondages à la tarière.

La mise en consultation de ce classement près des propriétaires se fera du 3 avril au 5 mai 2009 à la mairie de Martigné-Ferchaud. Chaque propriétaire en sera informé par courrier. Cette consultation permettra de bien identifier les propriétaires réels.

Les travaux de relevés topographiques et de bornage de l'état initial débuteront en avril-mai 2009 et se poursuivront jusqu'à l'automne.

Les premières discussions sur le projet et les échanges de parcelles commenceront au cours du premier semestre 2010.

A suivre...

Recensement

La campagne de recensement est maintenant achevée. La municipalité remercie la population de l'accueil réservé lors du passage des agents recenseurs.

Les chiffres officiels nous seront communiqués ultérieurement par les services de l'INSEE. Toutefois, il nous semble observer une stabilisation de notre population.



LA PAROLE DES ASSOCIATIONS

ZOOM sur...

Association pour le don de sang bénévole

Au nom des malades transfusés (plus de 500 en Bretagne chaque jour) le site de Rennes de l'établissement Français du sang et de l'association de Martigné-Ferchaud pour le don de sang bénévole remercient les 71 personnes qui se sont présentées à la collecte du 27 février 2009 pour offrir leur sang ou plasma. Dans ce geste solidaire, on compte 49 personnes de Martigné-Ferchaud, 8 nouveaux donneurs et 6 donneurs de plasma.

Espérons que ce geste, reconnu « Grande Cause Nationale 2009 » fasse réfléchir les personnes en bonne santé car le besoin est vite arrivé (maladie, accident, brûlure, opération). Après il est trop tard. Aider à sauver des vies est un geste noble et solidaire.

Prochaine collecte le vendredi 10 juillet 2009.



Bibliothèque municipale



La tête dans les histoires

Un rendez-vous mensuel proposé par la bibliothèque aux enfants âgés de 3 à 6 ans. Un moment passionnant de partage, d'histoires, d'images et de mots... avec Patricia et Peggy.

Les samedis suivants, de 11h à 11h30 :

- ▶ Samedis 14 Mars et 28 Mars
- ▶ Samedis 11 Avril et 25 Avril
- ▶ Samedi 30 Mai
- ▶ Samedis 13 juin et 27 Juin

Brève

En raison du Week-end Nature du Pays de la Roche aux Fées prévu le 24 avril, la réunion des responsables de groupes des Etincelles Aquatiques aura lieu le **vendredi 3 avril à 20h30 au Centre Social rue de Gourden.**

Pour toute information relative aux associations martignolaises se référer au guide des associations

Service balayage des rues

Les prestations seront effectuées de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 :

- ▶ 7 et 8 avril
- ▶ 5 et 6 mai
- ▶ 7 et 8 juillet
- ▶ 4 et 5 août
- ▶ 8 et 9 septembre
- ▶ 27 et 28 octobre
- ▶ 8 et 9 décembre.



Ces dates sont données à titre indicatif et peuvent être décalées pour diverses raisons (panne, gel, etc.)

Merci de votre bienveillance à permettre le bon déroulement de cette opération.

Spectacle

Le comité des fêtes et la Cie Patrick Cosnet vous invitent au spectacle à Martigné-Ferchaud (Salle Sévigné) : LES CIGOGNES SONT DE RETOUR.

Samedi 4 Avril à 19h30

Quatre musiciens s'installent pour accompagner, dans un bal de village, un tour de chant qui doit être parfait...

Pourtant tout n'est pas si simple... entre les problèmes de voiture de l'accordéoniste... le maquillage de la violoncelliste... les angoisses du pianiste... et les amours du batteur.

Et le chanteur qui n'arrive toujours pas !

C'est une fantaisie musicale autour des chansons de banquets d'autrefois, des histoires de toujours...

On y reconnaîtra de vieilles rengaines, quelques succès bien connus, des morceaux plus classiques.

On y découvrira des bizarreries loufoques ou quelques accents de poésie.

Un grand moment de théâtre et de chansons... à ne pas manquer !!!

Avec l'aide de la Mairie de Martigné-Ferchaud, du Pays de la Roche aux Fées, et du Conseil Général 35.

Réservations au : 02 99 47 94 86

Dîner - spectacle : 20 €

Billets à acheter dans les points de vente habituels



Syndicat du Semnon

La rivière Le Semnon prend sa source à Congrier en Mayenne, traverse le Maine-et-Loire, la Loire-Atlantique puis circule en Ille-et-Vilaine jusqu'à Pléchatel où, au bout de 66 kilomètres, ses eaux rejoignent celles de la Vilaine au lieu-dit « Bout-de-Semnon ».

Le bassin versant d'une rivière est la surface à l'intérieur de laquelle les eaux de pluie ruissellent vers son lit et celui de ses affluents. On comprend donc mieux pourquoi la rivière est interdépendante de son bassin versant. Appartenant à deux régions : Pays de Loire et Bretagne, le bassin versant du Semnon s'étend sur 500 km² et couvre 71% de notre territoire communal dont la plus belle expression est l'étang de la Forge.

Le Syndicat de rivière est l'instance qui permet de fédérer les communes riveraines et de mutualiser les actions nécessaires pour une meilleure prise en charge de la rivière dans le cadre d'un projet commun. Chaque commune adhérente participe financièrement en fonction de son nombre d'habitants et de la surface occupée par le bassin versant sur la commune. Le Syndicat du Semnon a regroupé 15 communes adhérentes lors de sa création en 1979 sur les 34 que compte le bassin versant.

En 2003 un premier Contrat Restauration Entretien (C.R.E.) a démarré ; il a permis de mener quelques actions telles que :

- ▶ l'entretien des berges et les replantations,
- ▶ la réalisation de clôtures là où cela s'avérait nécessaire,
- ▶ la réalisation du vannage automatique de l'étang de la Forge,
- ▶ la réalisation de pêches électriques pour le recensement de la population piscicole,
- ▶ la réalisation de 2 frayères à brochets (Martigné, Pléchatel).

En 2006, 10 autres communes ont choisi d'adhérer au Syndicat. Les 9 communes restantes devraient les rejoindre dans les années à venir.

Les communes adhérentes ont décidé d'initier une démarche de bassin versant. Pourquoi une telle démarche ?

Nul n'ignore que nos rivières peinent à retrouver la qualité exigée par l'Europe à l'échéance 2015. En effet, la Directive Cadre Européenne requiert la reconquête du bon état écologique des rivières de notre région pour cette date. Or, cette reconquête ne peut se faire sans aide financière ni sans la participation de tous les acteurs concernés. L'Agence de l'eau, la Région, le Département n'accorderont leur aide financière indispensable que dans le cadre d'un contrat territorial de bassin versant. Pourquoi ? Parce que le bassin versant et la rivière sont étroitement liés et que c'est le gage d'une meilleure efficacité. Ce cadre requis n'entraînera pas de contraintes supplémentaires à la réglementation déjà existante mais apportera plus de moyens pour arriver à des résultats satisfaisants (aide financière pour le nettoyage des cours d'eau sur les communes nouvellement adhérentes, par exemple).

Début 2009, un deuxième C.R.E. a démarré avec des études se déroulant en 3 phases :

- 1 - un état des lieux, un diagnostic de l'existant
- 2 - la définition des enjeux, des objectifs et des zones prioritaires
- 3 - un programme d'actions déclinées dans l'ordre de leur priorité.

Ceci aboutira, alors, à l'élaboration du projet de contrat de bassin versant prévu en fin d'année.

Une animatrice rivière est recrutée pour travailler à une meilleure éligibilité de la candidature du Syndicat du Semnon au contrat de bassin versant. Elle est chargée de centraliser les informations, de participer à la finalisation du programme d'actions, d'assurer une communication susceptible de convaincre tous les acteurs concernés de participer au projet. Ce contrat nous donne l'impulsion d'œuvrer dans le même sens, celui de trouver le meilleur équilibre possible entre le respect de la rivière, milieu vivant, et les activités indispensables de l'homme dans notre bassin versant.

« La rivière est notre patrimoine, nous en sommes tous responsables ».

Jean-Pierre Bourniche, Président

Françoise Lacheron, conseillère déléguée

Jean-Christophe Beau

J.C. et son PASSE-PARTOUT 45cv, 4RM sont à votre service

Prestations de services mécanisés De 1.30 à 1.60M de large, 1.8 T, sans cabine NETTOYAGE (balayage, curage, déblaiement) - PREPARATION (labour, cultirotoir, herse rotative) - PLANTATIONS (déroulage bâches, tarière végét.) - ENTRETIEN (tonte gazon, gyrobroyage, semi) - DÉBROUSSAILLAGE (haies, chemins, fossés) AUTRES : nous consulter

Moins de chimie, moins d'efforts, plus de résultats, beaucoup de satisfaction.

Et pourquoi pas, partenaire plutôt que concurrent pour les entreprises locales aux moyens surdimensionnés !



Jean-Christian Beau

Auto-Entrepreneur, Franchise de T.V.A

Le Begouin

35640 MARTIGNÉ-FERCHAUD

Port. 06 42 64 98 33

Tél./Fax 09 61 02 62 04

E-mail :

jean-christian.beau@orange.fr

UN LIBERATEUR MORT A MARTIGNÉ-FERCHAUD

Le 5 août 1944, un soldat américain, blessé au combat à Vitry, décède à l'entrée de la ville de Martigné-Ferchaud. Il est aussitôt enterré dans une prairie de la Rotruère, en bordure de la route de Coësmes. Le corps de ce G.I. dont l'identité est inconnue, a été transféré en janvier 1945 dans un cimetière militaire américain (Saint-James ou Colleville-sur-Mer). Sa tombe était régulièrement fleurie. Je recherche donc des témoignages, des documents ou des photographies de cette sépulture afin de préserver la mémoire de ce libérateur mort pour la France.

Daniel Jolys

16 rue de Bellevue - 35640 ÉANCÉ

Tél. 02 99 47 87 62

AVIS DE RECHERCHE



TEA TIME

The lengthening days and tantalizing glimpses of early sunshine have already tempted us out, secateurs in hand, to prune the vine. Yes, spring is definitely on its way.

As we watch the flocks of birds preparing for migration we too feel the desire to head south. Yes, "Chez Nous" is once again taking to the road in search of a little pre-summer sun. By the time you read this we will have returned and, hopefully, have started preparing plants for the summer season. Of course, this means that I have to dust off the trusty crystal ball in order to put this little piece together.

With gardens in mind, most of us at one time or another suffer from the tunnelling habits of the mole. Over the years we have tried the ground thumpers said to deter them and certainly they do work for a time.

However, gardeners do have a friendly plant to come to their aid. Called "incarvillea" (Latin name Incarvillea delavayi) this little treasure has a crown of divided leaves and produces a tall spike of attractive pink trumpet shaped flowers. The best thing about it, from a

gardener's viewpoint, is that the roots give off a substance which moles definitely dislike. Plant them on or near their favourite routes and wave goodbye to your resident moles. The plants can be attractive to slugs so it might be as well to give them a moat of slug pellets. At least you will no longer have to resort to poisons or traps.

Much has been written in recent years about the value of mulches in keeping down weeds and retaining moisture in your planting beds. Sacks of conifer bark chips are readily available from supermarkets, garden centres and bricolages, but they do tend to increase the acidity in the soil. If you are looking for a less acidic mulch you might like to try the husks of buckwheat (cosses de sarrasin). This by-product of milling, when laid to a depth of about 5cm, will last for about three years and can be dug into the ground at the end of its life. Small, lightweight and a genuine Breton product, it also brings the benefit of a light carbon footprint.

One word of caution, it is easy to be fooled by the sunnier days into putting out tender plants and seedlings too early. There are few more disheartening sights than frost burned early shoots, so do tuck them up for the night either in a cold frame or with a tent of winter fleece.

In need of inspiration, 8 to 19 May this year brings the International Florales Exhibition to the Parc des Expo at Nantes. A great day out for garden lovers, but expect to find heavy traffic

approaching the site and fairly full car parks. This flower show draws visitors from all over France and is well worth the effort, think Hampton Court only bigger.

April is a time of celebration with Easter near the middle of the month this year, it also brings several less mobile anniversaries. On 12 April, 1606, the Union Flag, also known as the Union Jack, became the official flag of the United Kingdom.

April 23 is the anniversary not only of the birth of Shakespeare in 1564 but also his death in 1613. It is also St George's Day, celebrated as the national day in England, but did you know that St George is also celebrated on that day in Catalonia where it is traditional to give gifts of a rose and a book.

25 April 1953 was the day when Watson and Crick discovered DNA. Amazing as the discovery was, who would have guessed at its enduring impact.

Interested in archaeology, for several months a team of archaeologists has been working in the forest of Gavre. What they have discovered is an alignment of megalithic standing stones stretching over more than a kilometre. The 70 blocks of quartz are not native to the immediate area and must have been transported over several kilometres to the site. While some of the stones have been known to walkers and mushroom hunters for many years, what has now been uncovered is one of the longest megalithic alignments known today in Europe.

CALENDRIER Les Temps Forts

AVRIL

Vendredi 03 : Jeunes Retraités - thé dansant

Espace des Maîtres Beurriers

Mercredi 08 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Samedi 18 : Comité des Fêtes - Loto - Espace des Maîtres Beurriers

Mercredi 22 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Judi 23 : Atelier Mémoire - Maison des Permanences

Vendredi 24 : St - Réunion Etincelles aquatiques - Centre social

Samedi 25 : Repas dansant BASKET - Espace des Maîtres Beurriers

Judi 30 : Jeunes Retraités - thé dansant - Espace des Maîtres Beurriers

MAI

Vendredi 1^{er} : Palet Martignolais - Concours de Palets

Stade André Bréal

Samedi 02 : Classes 9 - repas - Espace des Maîtres Beurriers

Samedi 09 : Sapeurs Pompiers - Loto - Espace des Maîtres Beurriers

Mercredi 13 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Judi 14 : Atelier Mémoire - Maison des Permanences

Samedi 16 : Soirée UCAM - Cafés Restos

Dimanche 17 : A.L.C.M. - Braderie / vide grenier

Lundi 18 : UTL - Salle Sévigné

Dimanche 24 : Société de Chasse - Loto - Salle polyvalente de Villepôt

Mercredi 27 : Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

Samedi 30 : Gala GRYMDA - Salle Sévigné

